

Les pêches côtières bretonnes

Méthodes d'analyse et aménagement

Catherine Talidec,
Jean Boncœur,
Jean-Pierre Boude,
coordinateurs

Les pêches côtières bretonnes

Méthodes d'analyse et aménagement

Les pêches côtières bretonnes

Méthodes d'analyse et aménagement

Catherine Talidec,
Jean Boncœur,
Jean-Pierre Boude,
coordinateurs

Éditions Quæ
c/o Inra, RD 10, 78026 Versailles Cedex

Collection *Update Sciences & Technologies*

Concevoir et construire la décision

Démarches en agriculture, agroalimentaire et espace rural

Elisabeth de Turckheim, Bernard Hubert, Antoine Messéan, coordinateurs

2009, 360 p.

La démarche qualité dans la recherche publique et l'enseignement supérieur.

Claude Granier, Léandre-Yves Mas, Luc Finot, Bernard Arnoux, Nathalie Pasqualini,

Vincent Dollé, coordinateurs

2009, 376 pages

Homme et animal, la question des frontières

Valérie Camos, Frank Cézilly, Pierre Guenancia et Jean-Pierre Sylvestre, coordinateurs

2009, 216 p.

Le golfe du Lion. Un observatoire de l'environnement en Méditerranée

André Monaco, Wolfgang Ludwig, Mireille Provansal, Bernard Picon, coordinateurs

2009, 344 p.

Politiques agricoles et territoires

Francis Aubert, Vincent Piveteau, Bertrand Schmitt, coordinateurs

2009, 224 p.

La mise à l'épreuve. Le transfert des connaissances scientifiques en questions

Christophe Albaladejo, Philippe Geslin, Danièle Magda, Pascal Salembier, coordinateurs

2009, 280 p.

© Éditions Quæ, 2009

ISBN 978-2-7592-0346-8

ISSN 1773-7923

Le code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique, et est sanctionné pénalement. Toute reproduction, même partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6^e.

Avant-propos

Cet ouvrage présente les résultats d'un projet de recherche qui s'est inscrit dans le cadre du programme « Conforter les pôles bretons de recherche et d'innovation » du contrat de plan État-Région 2000-2006 passé entre l'Ifremer et la Région Bretagne. Le projet s'intitulait « Recherche sur l'aménagement des activités de pêche sur les côtes bretonnes ».

Trois organismes se sont investis dans ce programme et ont collaboré à la réalisation des résultats :

- les départements d'économie maritime et des sciences et technologies halieutiques de l'Ifremer Brest et Lorient ;
- le centre de droit et d'économie de la mer (Cedem) de l'université de Bretagne occidentale de Brest ;
- le pôle halieutique d'Agrocampus Ouest de Rennes

Le département d'économie maritime de l'Ifremer et le Cedem se sont depuis regroupés en un laboratoire commun, l'UMR Amure.

L'objet de l'étude est la pêche côtière professionnelle et plaisancière de la région Bretagne au moyen d'une approche pluridisciplinaire intégrant les dimensions bio-économiques, juridiques et environnementales.

Une partie des travaux présentés dans l'ouvrage a fait l'objet de présentations orales suivies de débats avec un public composé de représentants professionnels de la pêche et de l'administration des pêches, de chercheurs et d'élus, lors d'un séminaire international organisé à Brest sur la « *Régulation de l'accès aux ressources marines vivantes dans la zone côtière, les expériences internationales et perspectives pour la Bretagne* ».

Remerciements

Les auteurs remercient le réseau des observateurs de l'Ifremer pour la collecte des données d'enquêtes d'activités et économiques : Émilie Leblond, pour la coordination de ce réseau, Sylvain Bermell, pour la cartographie des pêcheries, et l'ensemble des acteurs du Système d'informations halieutiques de l'Ifremer.

Ils remercient également l'Observatoire économique régional des pêches de Bretagne, ainsi que tous les partenaires fournisseurs d'informations, en particulier la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

De vifs remerciements sont adressés également à l'ensemble des patrons-pêcheurs et à leurs représentants pour leur aimable coopération dans le cadre des enquêtes, ainsi qu'à Shildaig Export Limited, organisation écossaise de caseyeurs à langoustines, pour leur accueil.

Enfin, l'édition de cet ouvrage n'aurait pu se faire sans l'assistance d'Émilie Marc pour le travail de préparation des fichiers électroniques. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

Responsables Scientifiques

Catherine Talidec
Ifremer Lorient, responsable du département Sciences et technologies halieutiques
Catherine.talidec@ifremer.fr
www.ifremer.fr

Jean Boncœur
Université de Bretagne occidentale, Brest/UMR Amure, professeur
Jean.boncoeur@univ-brest.fr
www.umr.amure.fr

Jean-Pierre Boude
Agrocampus Ouest, Rennes/pôle halieutique, professeur
Boude@rhoazon.inra.fr
www.agrocampus-ouest.fr/halieutique

Contributeurs

Ont également contribué à la réalisation de cet ouvrage :

Pour l'Ifremer

Olivier Guyader
André Forest
Spyros Fifas
Yvon Morizur
Martial Laurans
Isabelle Peronnet
Olivier Thébaud
Alain Biseau
Claire Macher
Michel Bertignac
Fabienne Daurès
Sébastien Demanèche
Patrick Berthou
Johanna Herfaut

Pour l'université de Bretagne occidentale (UBO)

Olivier Curtil
Pascal Le Floc'h
Frédérique Alban

Pour Agrocampus Ouest, pôle halieutique

Marie Lesueur

Introduction

Cet ouvrage résulte d'une collaboration d'halieutes biologistes, économistes et juristes, autour d'un projet de recherche qui porte sur les scénarios d'aménagement des activités de pêche dans la bande côtière bretonne. Quatre parties le composent.

Le premier chapitre pose la problématique générale de l'aménagement des pêcheries dans la bande côtière bretonne en abordant la question-clé des droits d'accès à la ressource et le besoin de les réguler.

L'état des connaissances acquises ou complétées au cours du projet fait l'objet du second chapitre.

Les espèces majeures intéressant la pêche côtière sont présentées selon leur état d'exploitation, ainsi que les flottilles bretonnes et les revenus qu'elles génèrent. L'apport de l'analyse juridique enrichit l'approche traditionnellement biologique et économique des pêches : le cadre juridique de la pêche côtière est décrit en abordant ses spécificités et les contraintes environnementales auxquelles elle est confrontée. Certains usages des ressources vivantes marines font l'objet d'analyses plus fines (pêche récréative, pêche à pied...). Des exemples de scénarios de gestion incluant leur évaluation bio-économique sont proposés dans une troisième partie.

Le dernier chapitre traite des développements méthodologiques qui ont été réalisés pour la collecte et l'analyse de données relatives aux entreprises de pêche, les méthodes de mesure des résultats économiques de la pêche et l'estimation des effets économiques induits.

Sommaire

Avant-propos	3
Remerciements	4
Introduction	7
Chapitre 1 – L’aménagement des pêcheries dans la bande côtière bretonne, quelques points de repère et questions clés	11
Le besoin de régulation de l’accès.....	12
Les instruments de régulation de l’accès	16
L’aménagement des pêcheries côtières	20
Le cas breton.....	23
Chapitre 2 – Production de connaissances à l’échelle régionale	29
Les espèces majeures de la bande côtière bretonne.....	29
Flottes et revenus.....	42
Cadre juridique : réflexions sur les spécificités de la pêche dans la bande côtière.....	68
Focus régionaux.....	88
Chapitre 3 – Scénarios de gestion	117
Régulation de l’accès de la pêcherie de coquilles Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc (1962-2006) Évolution et éléments de diagnostic...	117
Langoustine du golfe de Gascogne.....	122

Chapitre 4 – Méthodologies développées	157
Enquêtes.....	157
Typologies de la flotte	162
Effets économiques induits de la pêche côtière.....	174
Mesure des résultats économiques de la pêche professionnelle bretonne : comparaison des méthodes à base de données comptables et d'enquêtes de terrain.....	179
 Chapitre 5 – Conclusion générale	191
 Annexe: Questionnaire d'enquête téléphonique sur la pêche récréative	193
 Références bibliographiques	215

Chapitre 1

L'aménagement des pêcheries dans la bande côtière bretonne, quelques points de repère et questions clés

Longtemps considérées comme pratiquement infinies et inépuisables, les ressources halieutiques marines sont, aujourd'hui, rangées sans ambiguïté dans la sphère économique des ressources rares¹. Il en résulte une reconnaissance, largement partagée, du fait que leur exploitation doit s'accompagner de leur gestion. Malgré cet apparent consensus, la pêche rencontre, un peu partout dans le monde, d'importantes difficultés qui font ressortir les insuffisances des politiques publiques menées dans ce domaine. Les ressorts fondamentaux de ces difficultés sont aujourd'hui bien établis, et il apparaît de plus en plus clairement que les insuffisances des politiques publiques résident, dans une large mesure, dans un volet particulier de l'aménagement des pêcheries, concernant la régulation de l'accès aux ressources. L'observation des évolutions en cours indique que la situation n'est pas figée. Cependant les obstacles ne se laissent pas vaincre aisément, car ils mettent en jeu de multiples facteurs, non seulement techniques, mais aussi économiques, sociaux, politiques, voire culturels.

L'objet de cette introduction est tout d'abord de rappeler les termes élémentaires de la problématique de l'aménagement des pêcheries, puis de préciser les spécificités de son application au contexte de la bande côtière, notamment en Bretagne. La première section expose les raisons rendant nécessaire, dans le contexte actuel, la mise en place de mécanismes efficaces de régulation de l'accès aux ressources halieutiques. La deuxième section présente une typologie des différents instruments utilisables à cette fin. La troisième section s'interroge sur les spécificités de l'aménagement des pêcheries dans la mer côtière, et la quatrième section aborde plus spécifiquement le cas breton.

¹ Selon la terminologie économique usuelle, est réputée rare toute ressource qui, dans des circonstances données, n'est pas disponible en quantité suffisante pour satisfaire pleinement les besoins humains (quelle que soit la nature de ceux-ci).

Le besoin de régulation de l'accès

Cette première section débute par un rappel de quelques données de cadrage concernant l'évolution des pêcheries à l'échelle mondiale. Elle présente ensuite une grille de lecture des tendances observées, et montre en quoi les mesures de conservation formant traditionnellement le socle de l'aménagement des pêcheries ne suffisent pas à enrayer la dégradation de l'état des ressources.

Éléments de cadrage

Les estimations de la FAO font état d'une multiplication par cinq du tonnage débarqué par les pêches mondiales depuis le milieu du XX^e siècle. Ce développement considérable doit être rapproché des innovations techniques majeures qu'a connues le secteur sur la période, dans des domaines comme les matériaux, les engins de pêche, la propulsion, la conservation à bord, la navigation, la détection. Sous des formes différentes, ces innovations ont affecté toutes les formes de pêche, côtière comme hauturière, « artisanale » comme « industrielle ». Elles sont loin d'avoir épuisé leurs effets, comme en témoigne le développement spectaculaire de l'électronique embarquée sur des unités de toutes tailles.

Cependant, le rythme de croissance des débarquements, très soutenu dans les années cinquante et soixante (+ 6 % par an en moyenne), a connu depuis lors une forte décélération, ne dépassant pas 0,8 % par an en moyenne sur la période 1990-2004. Ce taux est inférieur à celui de la croissance démographique mondiale (de l'ordre de 1,5 % par an), ce qui signifie que les disponibilités par habitant en produits de la pêche sont en recul depuis une quinzaine d'années. Selon les conclusions d'un exercice prospectif conduit par la FAO, il n'y a pas lieu d'espérer un retournement de tendance à moyen terme, la production halieutique mondiale devant fluctuer d'ici 2030 autour de 93 millions de tonnes, correspondant approximativement au niveau atteint dans la dernière décennie du XX^e siècle (FAO, 2004).

Ce phénomène global recouvre des réalités différenciées selon les zones et les espèces. Il s'accompagne de transformations importantes dans la structure des populations exploitées et dans celle des captures. Les stocks considérés comme surexploités ou « en récupération » (terme désignant en fait des stocks que l'on a cessé d'exploiter car ils se sont effondrés) représentaient au début de la dernière décennie plus du tiers du total des stocks recensés par la FAO, alors que leur part était marginale au milieu du siècle dernier. Dans le même temps, la part des stocks sous-exploités ou modérément exploités, hégémonique en 1950, dépassait à peine 40 % du total quarante ans plus tard. La taille moyenne et le niveau trophique moyen des captures régressent, et les espèces « nobles » sont particulièrement touchées par la raréfaction des ressources.

Certes, les tendances négatives qui affectent aujourd'hui les pêcheries mondiales sont statistiquement contrebalancées par le développement spectaculaire de l'aquaculture. Selon la FAO, le tonnage de la production aquacole mondiale représentait 62 % de celui de la production halieutique en 2004, contre seulement 11 % en 1980. Ce ratio pourrait être proche de 90 % en 2030 (FAO, 2004). Mais il existe de fortes incertitudes en ce domaine. Outre des contraintes environnementales susceptibles de limiter le développement de l'aquaculture, dans de nombreux cas le talon d'Achille de ce développement

pourrait bien être la pêche elle-même, gros fournisseur d'aliments consommés par le cheptel des fermes aquacoles².

Le problème économique de la pêche

Souvent imputée à la technique, la surexploitation des ressources halieutiques a des causes avant tout économiques, qui sont aujourd'hui bien établies. La première est la tendance à la surcapacité que suscite naturellement l'exploitation concurrentielle d'une ressource commune, et qui se renforce parallèlement à la rareté de la ressource. Une cause subsidiaire est l'existence de politiques publiques exacerbant cette tendance.

L'analyse part du constat que les stocks halieutiques marins forment, par nature, des ressources communes, catégorie définie par la réunion de deux caractéristiques quelque peu contradictoires (Berkes *et al.* 1989). D'une part, les ressources communes sont sous-tractives : contrairement, par exemple, à l'éclairage public ou à la connaissance scientifique, le poisson utilisé (capturé) par les uns n'est plus disponible pour les autres. Cette première caractéristique engendre une rivalité potentielle entre utilisateurs de la ressource. D'autre part, les ressources communes sont indivises : contrairement, par exemple, à des terres cultivables ou à des gisements miniers, les poissons dans la mer peuvent difficilement faire l'objet d'une allocation *a priori* entre exploitants. En l'absence de règles spécifiques, ils peuvent être capturés par quiconque, et c'est l'acte de capture qui vaut appropriation (ce qui correspond à la catégorie juridique de *res nullius*, « chose n'appartenant à personne »). L'indivision naturelle des ressources halieutiques marines tient à leur caractère « fugitif », terme évocateur désignant à la fois leur mobilité spatiale et leur caractère mal connu (les stocks halieutiques font, au mieux, l'objet d'estimations statistiques).

Du fait du caractère commun de la ressource, la capture d'un pêcheur dépend non seulement de son propre effort de pêche (c'est-à-dire du capital et du travail qu'il met en œuvre pour pêcher), mais aussi de l'effort exercé par les autres pêcheurs exploitant le même stock : l'augmentation de l'effort de ces derniers est de nature à réduire son volume de capture, dans la mesure où elle accroît la rareté de la ressource dont il dispose pour son propre compte. Qualifié d'externalité dans la littérature économique, ce phénomène crée une divergence entre rationalité individuelle et rationalité collective. En effet, tout exploitant soucieux de maximiser son revenu dans un environnement concurrentiel est incité à augmenter son effort de pêche tant que cet accroissement lui rapporte plus qu'il ne lui coûte, c'est-à-dire jusqu'au point où le supplément de produit que lui procure une unité d'effort supplémentaire devient juste égal au coût de cette unité d'effort. Mais, du fait de l'externalité entre pêcheurs, ce supplément de produit, appelé produit marginal privé de l'effort de pêche, est supérieur au produit marginal social de l'effort de pêche, c'est-à-dire à l'impact d'une unité d'effort supplémentaire sur le volume total de capture réalisé par l'ensemble des pêcheurs exploitant le même stock³. Par suite, à l'échelle de la pêcherie,

² Actuellement, un tiers environ du tonnage débarqué par la pêche mondiale (végétaux exclus) est utilisé pour d'autres usages que l'alimentation humaine directe et sert essentiellement à la fabrication de farines et d'huiles destinées à l'alimentation des animaux d'élevage.

³ Lorsqu'un exploitant augmente son effort, il en résulte, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de la capture des autres, de sorte que la variation de capture globale (produit marginal social) est égale à l'augmentation de capture pour celui qui augmente son effort (produit marginal privé), diminuée de la baisse des captures subie par les autres exploitants (externalité négative).

l'agrégation des comportements individuels semblables à celui qui vient d'être décrit crée une situation où le revenu net issu de l'exploitation du stock (appelé « rente halieutique ») n'est pas maximisé : tendant à s'égaliser au produit marginal privé de l'effort de pêche, le coût unitaire de l'effort est normalement supérieur à son produit marginal social, ce qui signifie que la rente globale augmenterait si les pêcheurs diminuaient leur effort. La difficulté est qu'aucun d'entre eux, considéré isolément, n'est incité à le faire : tout pêcheur qui diminuerait son effort sans avoir l'assurance que les autres en font autant s'exposerait à une détérioration de sa propre situation, non seulement en termes relatifs, mais aussi en termes absolus.

Le mécanisme qui vient d'être décrit fonctionne avec un nombre donné de pêcheurs. Dans le cas d'un accès libre et gratuit à la ressource, il est relayé par le fait que l'existence d'une rente positive attire de nouveaux pêcheurs, et cela jusqu'à ce que la totalité de la rente susceptible d'être extraite de la ressource soit dissipée : l'équilibre normal d'une pêcherie en accès libre et gratuit est atteint lorsque le coût de l'effort de pêche absorbe intégralement la valeur du poisson débarqué⁴.

Partielle ou totale, la dissipation de la rente halieutique traduit un gaspillage de moyens à l'échelle de la société : trop de capital et de travail sont engagés pour l'exploitation d'une ressource naturelle donnée, et le surcoût résultant de cette surcapacité érode tout ou partie du revenu net que procurerait son exploitation rationnelle. Outre le gaspillage social de moyens qu'il représente, le phénomène de surcapacité présente deux conséquences négatives majeures. Tout d'abord, il favorise la surexploitation des stocks halieutiques, c'est-à-dire l'adoption de niveaux de prélèvement excessifs par rapport aux capacités de renouvellement des ressources (surexploitation de recrutement), mais aussi, à travers la « course au poisson » qu'il suscite, l'adoption de méthodes de pêche induisant une exploitation trop précoce des cohortes constituant les stocks (surexploitation de croissance). Ces différents types de surexploitation ont naturellement pour effet d'aggraver le gaspillage social engendré par la surcapacité. Dans des cas extrêmes, ils peuvent conduire à l'effondrement des stocks et à la disparition pure et simple de la pêcherie. En second lieu, la surcapacité attise les conflits d'usage : lorsque les capacités de capture sont globalement excessives par rapport à la ressource à exploiter, chaque exploitant est objectivement une menace pour les autres.

Les responsables de l'aménagement d'une pêcherie doivent affronter le fait que la tendance à la surcapacité est un phénomène inhérent à la nature même du problème qu'ils ont à traiter. Pourtant, cette tendance se trouve fréquemment exacerbée par des politiques publiques qui subventionnent l'effort de pêche. Selon une étude de l'OCDE, le montant des transferts publics en faveur de la pêche s'élevait en moyenne, au sein des pays membres de cette organisation, à 17 % de la valeur débarquée en 1997⁵ (OCDE, 2000). Avec un ratio de 15 %, l'Union européenne (UE) se situait apparemment plutôt en dessous de la moyenne, quoique nettement au-dessus de pays comme l'Australie (9 %), l'Islande (4 %) ou la Nouvelle-Zélande (4 %). Mais, parmi l'ensemble des transferts recensés, la part des paiements directs aux pêcheurs et des aides à la réduction des coûts y atteignait la moitié du total (l'autre fraction représentant les « services généraux »), contre 11 % en

⁴ Ce coût inclut la rémunération du travail et du capital à des taux conformes à leur coût d'opportunité.

⁵ Des comparaisons avec des sources nationales suggèrent que les chiffres publiés par l'OCDE sous-estiment fortement dans certains cas fortement la réalité.

moyenne dans le reste de l'OCDE. Depuis lors, dans le cadre de la réforme de la politique commune de la pêche (PCP) intervenue en 2002, les aides publiques ayant pour conséquence d'accroître la capacité de capture des navires sont en principe interdites au sein de l'UE.

Le problème économique de la pêche a une dimension historique (Troader, 1994). En effet, la tendance à la surcapacité varie en raison directe de l'écart entre produit marginal privé et produit marginal social de l'effort de pêche, qui se creuse en même temps que s'accroît la rareté de la ressource⁶, sous l'effet conjugué de la pression de la demande et du développement de l'efficacité des techniques de pêche. Les systèmes traditionnels de régulation des activités halieutiques y résistent d'autant moins qu'ils reposent souvent sur des bases sociales en voie de délitement.

L'insuffisance des mesures de conservation

L'aménagement des pêcheries peut être défini comme une régulation publique de l'exploitation de ressources communes par des personnes privées. Deux missions complémentaires, correspondant à deux grandes catégories de mesures, lui sont assignées : une mission de conservation des ressources et une mission de régulation de l'accès aux ressources.

La fonction des mesures de conservation est de préserver la capacité productive des populations exploitées (production par recrue), ainsi que leur capacité reproductive (biomasse féconde). Ces mesures visent en premier lieu à assurer une certaine sélectivité des captures (mesures dites « techniques » portant sur les caractéristiques des engins, les tailles minimales au débarquement, ou encore l'interdiction de pêcher dans certaines zones et/ou à certaines périodes de l'année). Elles peuvent aussi tendre à limiter le volume global des prélèvements, à travers l'imposition de totaux admissibles de capture (TAC) ou de limitations portant sur certains paramètres de l'effort de pêche global (nombre annuel de jours ou d'heures de pêche par exemple). Les mesures de conservation constituent classiquement le socle de l'aménagement des pêcheries.

D'usage moins universel, un second ensemble de mesures a pour objet de réguler l'accès des exploitants individuels à la ressource commune. Ces mesures consistent à délimiter l'ensemble des pêcheurs autorisés à exploiter la ressource ainsi que la part à laquelle chacun peut prétendre dans cette exploitation. Alors que les mesures de conservation présentent un caractère général et impersonnel, les mesures de régulation de l'accès nécessitent d'identifier précisément chaque exploitant.

La littérature récente sur l'état des pêcheries (Hilborn *et al.* 2003 ; Garcia et Grainger, 2005) fait clairement ressortir le fait que les mesures de conservation ne suffisent pas au maintien d'un bon état biologique des stocks exploités. En effet, elles s'attaquent aux manifestations mais non aux causes profondes de la surexploitation. Lorsque l'aménagement d'une pêcherie se limite pour l'essentiel à des mesures de conservation, la portée de ces mesures est généralement battue en brèche par le développement de la surcapacité. Les difficultés économiques et sociales qui accompagnent ce développement créent une pression sociale en faveur de l'adoption de niveaux de prélèvement excessifs

⁶ L'accroissement de la rareté de la ressource, au sens économique du terme, ne signifie pas nécessairement une diminution de sa disponibilité physique. Il traduit une tension croissante entre cette disponibilité et la demande.

et d'un contrôle laxiste des mesures adoptées, et cette pression a facilement raison des recommandations de prudence émanant des milieux scientifiques.

Les instruments de régulation de l'accès

Dans les conditions qui viennent d'être décrites, on ne peut attendre du seul renforcement des mesures de conservation qu'il résolve les difficultés de la pêche. Bien que le diagnostic ne soit pas toujours énoncé de façon très claire dans le débat public, on voit un peu partout s'imposer l'idée que ces mesures doivent être complétées par des mécanismes efficaces de régulation de l'accès individuel à la ressource. Le problème essentiel consiste en effet à « internaliser » les effets externes croisés que suscite l'exploitation d'une ressource commune, c'est-à-dire à instaurer des mécanismes conduisant chaque exploitant à prendre en compte les effets négatifs que son action inflige aux autres (conceptuellement, cette question est très proche des problèmes rencontrés en matière de gestion environnementale). Le débat sur la nature de ces mécanismes n'est pas clos, mais il semble se décanter progressivement. Après avoir dressé une typologie sommaire des instruments de régulation de l'accès à la ressource, on examinera les principaux effets que produit le recours à l'un ou l'autre de ces instruments.

Une typologie des instruments

Réguler l'accès à une ressource commune implique d'exercer un certain contrôle sur l'activité de ceux qui exploitent cette ressource. Pour caractériser un dispositif de régulation de l'accès, il est donc nécessaire de définir deux paramètres : la variable sur laquelle s'exerce ce contrôle et la méthode de cet exercice. Une typologie sommaire des mesures de régulation de l'accès à la ressource peut être fondée sur le croisement de ces deux paramètres (Troader et Boncœur, 2003).

En pêche, le choix de la variable de contrôle n'est pas trivial. Par nature, la ressource elle-même ne peut remplir cette fonction : on peut difficilement envisager de marquer des poissons dans la mer comme on le fait pour du bétail terrestre. Du fait de la mobilité de la majorité des ressources exploitées par la pêche, l'espace n'est que rarement une variable de contrôle. Aussi le choix se porte-t-il généralement sur l'effort de pêche ou sur les captures. Dans le premier cas, on cherche à contrôler les différentes variables déterminant le taux de mortalité qu'un pêcheur inflige à un stock donné (temps de pêche et ensemble des facteurs déterminant la « puissance de pêche », incluant les caractéristiques du navire, de l'équipage et des engins de pêche⁷). Dans le second cas, ce sont directement les prélèvements opérés par chaque pêcheur que l'on cherche à contrôler (quotas individuels de capture).

En matière de méthode de contrôle, la distinction principale oppose les méthodes dites « administratives » aux méthodes dites « économiques ». Les premières reposent sur des normes qui sont imposées aux acteurs : fixation d'une puissance motrice maximale ou d'un quota de capture pour chaque navire titulaire d'une licence de pêche par exemple. Les secondes reposent sur des incitations : plutôt que d'imposer un comportement par des

⁷ Les autorisations d'accès à la ressource fondées sur un contrôle des paramètres de l'effort de pêche sont généralement appelées « licences » dans la littérature internationale sur l'aménagement des pêcheries (Copes, 1997 ; OCDE, 1997).